

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 14
conseiller(s) absent(s) excusé(s) 4 dont 2 procurations
conseiller(s) absent (s) non excusé(s) : 1

Séance ordinaire du 28 mars 2025 - Ouverture à 20h00

Dans la salle du conseil municipal

Convocation envoyée le 21 mars 2025

Secrétaire de séance : BALD Christian

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry - Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe,

WICK Michel, BURCKEL Damien, BALD Christian, KRIEGER Vincent, SCHMITT CRIQUI Danièle,
BALZER Sylvie, LEMOINE SCHLECHT Georges, SUTTER Joelle, KAUFFMANN Aurélie,
BURCKEL Anaïs,

Absent non excusé : FINCK Michelle

Absents excusés sans procuration : MARIKAZ Stéphanie, BUB Henri

Absents excusés avec procuration : DURRMEYER ROESS Céline à FILLIAU Elfriede, FINCK Christian à
SCHMITT-CRIQUI Danièle

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Acquisition de laine de verre pour l'isolation des combles de la mairie

Ets Point P au Val-De-Moder au prix de : 792,60 €

Acquisition d'un régulateur pour le chauffage au club house

Ets Génie Climatique de l'Est à Bischheim au prix de : 2 425,92 €

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur BALD Christian pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur BALD Christian comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 28 février 2025

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 28 février 2025.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à la majorité absolue (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).

3. Adoption du compte financier unique 2024 en gestion générale et du lotissement « Les Jardins »

Le maire rappelle aux élus la réunion de la commission des finances élargie du 25 mars 2025 au cours de laquelle les comptes ont été présentés et commentés par article en dépenses et en recettes.

Gestion générale :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
BUDGET PRINCIPAL				
Réalisations	788 371,66	1 126 304,42	238 547,51	338 037,84
Résultat de l'exercice		337 932,78		99 490,33
Résultat antérieur		1 169 889,23	284 709,45	
Résultat cumulé			185 219,12	
Restes à réaliser			40 007,00	
Résultat de clôture		1 507 821,99	225 226,12	

Lotissement « Les Jardins »

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
BUDGET PRINCIPAL				
Réalisations	32 426,45	32 426,45	182 196,45	31 966,45
Résultat de l'exercice		0,00	150 230,00	
Résultat antérieur		33 466,34		118 033,55
Résultat cumulé				
Restes à réaliser				
Résultat de clôture		33 466,34	32 196,45	

Le conseil municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le compte financier unique de 2024.

M. STEGNER Helmut quitte la salle, la présidence est donnée au doyen de l'assemblée.

Sous la présidence de M. Jean Jacques BALTZER,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, (15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION), le Compte Financier Unique 2024 en gestion générale et du lotissement « Les Jardins ».

Le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence, il remercie l'ensemble des conseillers et conseillères pour la confiance accordée dans la gestion des comptes de la commune.

4. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025

Par délibération du 5 avril 2024 au point 4, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes directes locales à :

Taxe d'habitation (TH résidence secondaire) : 12,65 %

Taxe foncière bâtie (TFB) : 29,79 %

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 67,37 %

Vu la réunion de la commission des Finances élargie à tous les membres du conseil municipal en date du 25 mars écoulé,

Il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) de maintenir les taux d'imposition de 2024 pour 2025

A savoir :

Taxe d'habitation (TH) : 12,65 %

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 29,79 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 67,37 %

5. Affectation du résultat d'exploitation 2024 en gestion générale

Le conseil municipal,

Vu l'obligation pour les collectivités locales conformément à l'instruction comptable M57 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître ;

Un excédent de fonctionnement de : 1 507 821,99 €

Un déficit d'investissement de : 185 219,12 €

Les restes à réaliser en dépenses de : 40 007,00 €

Soit un besoin de financement de : 225 226,12 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : excédent de : 1 507 821,99 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 225 226,12 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 282 595,87 €

Résultat déficitaire reporté en investissement (001) : 185 219,12 €

6. Vote du budget 2025 en gestion générale et du budget annexe du lotissement « Les Jardins »

Le maire soumet aux conseillers les projets des budgets primitifs 2025 par chapitre.

Ces derniers ont fait l'objet d'un détaillé par article lors de la réunion de la commission des finances élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal du 25 mars 2025.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION), les budgets primitifs soumis par chapitre.

La gestion générale s'équilibre en dépenses et en recettes à :

2 332 405,87 € pour la section de fonctionnement

1 066 726,12 € pour la section d'investissement dont 40 007,00 de restes à réaliser.

Le lotissement « Les Jardins » s'équilibre en dépenses et en recettes à :

65 662,79 € pour la section de fonctionnement

64 392,90 € pour la section d'investissement

7. Tarifs horaires pour travaux en régie

Le maire rappelle les différents tarifs de 2024 pour les travaux en régie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) de maintenir ces tarifs pour 2025.

A savoir : - 40 €/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal

- 80 €/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal avec le tracteur

8. Subvention au CNAS et garantie obsèques 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser une subvention de 1 848,00 € au Groupement d'Action Sociale pour la cotisation CNAS et 320,00 € pour la garantie obsèques des huit agents de la commune.

9. Demande de cession à titre gratuite d'une parcelle faisant office de voie appartenant à l'Association Foncière de Zutzendorf

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la parcelle :

Section : 562-04 parcelle 295 au lieudit « Holderhurst » d'une contenance de 27,19 ares

est classée en chemin foncier dans le domaine privé de l'Association Foncière de Zutzendorf

Vu la délibération du bureau de l'Association Foncière de Zutzendorf en date du 31/01/2025 point 6 qui cède à titre gratuit le chemin mentionné ci-dessus.

Il précise que :

L'acquisition de cette parcelle ne portera pas atteinte à la fonction de desserte pour les exploitants et les propriétaires des parcelles desservies et constituera une partie de la voie cyclable IC 22.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

D'établir un acte administratif de cession entre la commune et l'AF de Zutzendorf ;
De transmettre au livre foncier une requête en inscription normalisée ;
De prononcer le classement dans le domaine public communal de la parcelle mentionnée ci-dessus ;
D'autoriser le Maire à signer l'acte y afférent.

10. Autorisation pour engager le programme de réactivation des anciens méandres de la Moder

Vu l'exposé réalisé par M. Jean Gerling technicien Rivières du SDEA sur le projet de réactivation des anciens méandres de la Moder à Obermodern-Zutzendorf :

Section 562-09 parcelles 219 à 223 sur le ban de la commune d'Obermodern-Zutzendorf
Section 06 parcelles 75 à 83 sur le ban de la commune de Schalkendorf

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

Autorise le maire à engager le projet de réactivation des anciens méandres de la Moder.

11. Convention en partenariat avec la CCHLPP pour l'acquisition d'arceaux pour vélo

Afin de sécuriser et d'encourager la pratique cyclable, la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre propose aux communes la fourniture d'équipements de stationnement pour vélos.

Ce dispositif prévoit :

- L'achat, par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, d'arceaux au logo de la CCHLPP, pouvant accueillir 2 vélos.
- La mise à disposition de 20 supports d'attache maximum pour la commune d'Obermodern-Zutzendorf à installer à proximité des écoles, d'un arrêt de bus, d'un espace ou d'un établissement public.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

Décide d'acquérir 18 arceaux pour vélos ;

Autorise le maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif 2024-2026 de soutien de la CCHLPP pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos.

12. Demandes de subvention à la commune

Le p'tit déclic – ressourcerie

L'association propose la vente d'objets de seconde main qui permet de financer une épicerie solidaire qui a ouvert ses portes en septembre 2024. Cette épicerie est ouverte aux personnes, originaires des communes de la CCHLPP, en fragilité financière, bénéficiaires d'une aide alimentaire sur orientation des travailleurs sociaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Décide d'allouer une subvention de 261,00 € (1740 habitants x 0.15 €).

Le GORNA

Suite à la demande l'association GORNA (Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace) qui gère le fonctionnement d'un centre de soin pour la faune sauvage à Neuwiller-Lès-Saverne.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Décide d'allouer une subvention de 500,00 €.

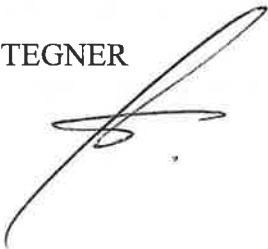
Le maire clôture la séance à 21h45

Pour copie conforme,

OBERMODERN-ZUTZENDORF, le 3 avril 2025

Le Maire

Helmut STEGNER



Le Secrétaire

Christian BALD

